

**Roland BLUM**  
Député des Bouches-du-Rhône  
Premier Adjoint au Maire de Marseille

Marseille, le 22 JUIL. 2011

**Monsieur Hugues PARANT**  
Préfet de la Région Provence-Alpes-Côte  
d'Azur, de la zone de défense Sud et de sécurité  
Préfet des Bouches-du-Rhône  
Préfecture des Bouches-du-Rhône  
Boulevard Paul Peytral  
13006 MARSEILLE

**REF :** RB/CM/PP

*Monsieur le Préfet,*

Je me permets de revenir vers vous concernant l'usine d'extraction des émissions des polluants de la tranchée couverte de la future rocade L2, située au Parc de la Moline (13012).

En effet, dans le cadre de l'étude réalisée par ATMO PACA, devant servir de base à la réflexion liée à la mise en service de cette voie de circulation, il apparaît qu'aucun instrument de mesure des particules rejetées n'a été positionné au droit de l'extracteur de Montolivet.

Or, il existe un risque de nuisance sanitaire important, lié au rejet des particules fines des véhicules traversant la trémie, extraites par la cheminée de ventilation, pour les usagers et riverains de cet espace vert.

Aussi, je vous serais reconnaissant de bien vouloir prendre les dispositions nécessaires pour qu'un dispositif de calcul et de modélisation, de type analyseur automatique de particules fines PM 2,5 $\mu$ m, soit installé sur la dalle de couverture.

Dans l'attente et vous en remerciant vivement par avance,

Je vous prie de croire, *Monsieur le Préfet*, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

  
**Roland BLUM**